



Rentrée au Secondaire et documents à rapporter datés et signés au Professeur Principal

Rentrée au Secondaire

Distribution des manuels scolaires, des emplois du temps, des informations diverses et prise des photos d'identité avec les professeurs principaux.

6 ^e	Mardi 05 septembre 2017	09h 15 – 12h 15	2 nd e	Lundi 4 septembre 2017	8h 15 – 12h 15
5 ^e	Mardi 05 septembre 2017	13h 45 – 16h 45	1 ^{ère}	Lundi 4 septembre 2017	9h 15 – 12h 15
4 ^e	Mardi 05 septembre 2017	08h 15 – 12h 15	Tle	Lundi 4 septembre 2017	13h 45 – 16h 45
3 ^e	Mardi 05 septembre 2017	14h 30 – 17h 00			

Début des cours le mercredi 6 septembre 2017, possibilité de restauration à partir du jeudi 7 septembre 2017.

Documents à rapporter impérativement le jour de la rentrée (à télécharger sur le site)

- Fiche médicale
- Chèque de caution de 300 € pour le collège ou le lycée (préciser au dos du chèque : nom de l'enfant si différent du payeur) (§ 3.5 du règlement intérieur - § 4 du règlement financier)
- Demande de bénévoles pour la pastorale, catéchèse et le BDI
- Demande de bénévoles pour l'APEL
- Copies du « Relevé de notes des épreuves anticipées » pour les redoublants de Premières et toutes les classes de Terminales
- Autorisation Mont Saint Michel pour les secondes
- Charte informatique

Documents à rapporter le cas échéant le jour de la rentrée (à télécharger sur le site)

- Certificat d'inaptitude EPS, en cas d'inaptitude à la pratique de l'EPS
- Travail obligatoire à rendre sous enveloppe format 22.9 x 32.4 indiquant : nom, prénom et classe de l'élève en 2016 / 2017 ainsi que le nom du professeur qui a demandé le travail
- Autorisation d'utilisation des photos d'élèves prises pendant le temps scolaire (nouveaux élèves)

Documents à rapporter au plus tard avant le vendredi 15 septembre 2017 (à télécharger sur le site)

- Restauration Self – Cafétéria (Collège / Lycée)
- Inscription à l'ASTOV (collège)

Documents à consulter sur notre site avant de signer le contrat de scolarisation

Agenda
Règlement intérieur
Règlement des devoirs surveillés et examens blancs
Règlement des laboratoires
Règlement financier
Projet éducatif
Règlement de la permanence
Informations pratiques
Semaines paires impaires
Assurance scolaire, Mutuelle St Christophe

Ces documents ne sont pas à apporter

En cas d'oubli, l'élève devra revenir dans l'établissement dans la ½ journée qui suit sa rentrée, pour rapporter ces documents.

Ogec Saint-Thomas de Villeneuve

1646 avenue Roger Salengro - 92370 Chaville

☎ 01 41 15 95 15 - ☎ 01 47 50 81 33 - ✉ contact@stv-chaville.fr - 🌐 www.stv-chaville.fr